



Commune de La Brillaz
Administration communale

Information à la population

OUVERTURE RESTREINTE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Mesdames, Messieurs,

En raison d'une charge de travail accrue, les heures d'ouverture de l'administration communale seront temporairement réduites.

Dès le 13 mai 2024, les bureaux seront ouverts comme suit

**les lundis de 9 h 00 à 12 h 00 ;
les jeudis de 7 h 30 à 12 h 30.**

Nous comprenons que cette modification puisse créer des inconvénients et nous vous remercions sincèrement de votre compréhension et de votre coopération pendant cette période. Soyez assuré·e·s que nous mettons tout en œuvre pour minimiser les perturbations dans les services que nous fournissons aux citoyen·ne·s de la commune.

Pendant les heures de fermeture, vous pouvez toujours communiquer avec l'administration communale en laissant un message sur le répondeur téléphonique au 026 477 99 70 ou par mail à commune@labrillaz.ch. Nous reprendrons contact avec vous dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de votre patience et de votre collaboration et nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

L'administration communale

Lentigny, le 7 mai 2024